REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT
DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE
DE
TORCY

ARRETE DU MAIRE

N° AR/2025 - 243

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – 7ème TRIATHLON DU PILON – DIMANCHE 18 MAI 2025

BASE DE VIE

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze du mois de mai;
Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;
Vu les articles L 2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure ;
Vu le Code de la Route ;
Vu les demandes présentées par l'association **« Creusot Triathlon »** dans la perspective d'organiser le 7ème triathlon du Pilon le dimanche 18 mai 2025 ;
Vu le caractère exceptionnel de cette épreuve sportive ;
Considérant qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

ARRETONS

ARTICLE I : **Le samedi 17 mai 2025 à partir de 14 h 00 jusqu'au dimanche 18 mai 2025 à 20 h 00**, les accès, la circulation et le stationnement à la **« base de vie »** du Triathlon du Pilon seront réglementés au niveau du giratoire desservant le rond-point D.R.I (rond-point du Lac) :
Place de la Grande Motte, parking face restaurant et également parking face gymnase du Lac seront mobilisés pour le triathlon ainsi que la rue de la Base Nautique.

ARTICLE II : La circulation des VL autorisés se fera à vitesse modérée **(« AU PAS »).**

ARTICLE III : Les organisateurs veilleront à la remise en état des lieux, enlèvement des barrières, des panneaux, etc., à la suite des épreuves sportives.

ARTICLE IV : Place de la Grande Motte / parking face restaurant :
le stationnement des poids lourds sera interdit depuis le vendredi 17 mai 08h00.

ARTICLE V : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE VI : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de deux mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

ARTICLE VII : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur Le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le CREUSOT – MONTCEAU-LES-MINES, les services techniques de la Ville de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TORCY, le 15 mai 2025.
Le Maire,

Notifié - Publié le
15 MAI 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TORCY 71210

MAIRIE DE TORCY 71210

M. Philippe PIGEAU